

Motion

(1455)

relative à l'exploitation des surfaces/volumes disponibles au-dessus des axes routiers ou des voies ferrées

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève ;
considérant:

- les dimensions réduites du territoire du canton de Genève ;
- la raréfaction croissante des surfaces disponibles pour l'édification de logements, de bâtiments administratifs, commerciaux et industriels ;
- la nécessité de trouver rapidement des solutions concrètes pour remédier à cet état de fait ;

invite le Conseil d'Etat

- à identifier les surfaces/volumes disponibles au-dessus des axes routiers ou voies ferrées dans le canton ;
- à réfléchir à l'éventuelle mise à disposition de ces surfaces/volumes sous forme d'aménagements répondant aux besoins de la population, en tenant compte des problèmes urbanistiques, économiques et de sécurité ;
- à étudier les aspects juridiques et le cas échéant à envisager l'aménagement de la législation.